

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 06790

Numéro SIREN : 484 958 137

Nom ou dénomination : A.H.M.

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2022 sous le numéro de dépôt 26256

A . H . M
SAS au capital de 7500 euros
Siège social : 72, avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE
R.C.S. : Nanterre 484 958 137

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt deux
Le 3 FEVRIER
A onze heures trente

Les Associés de la A.H.M, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.500 euros, divisé en 100 parts de 75 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la Société, sur convocation verbale faite par le Gérant.

L'Assemblée est présidée par Madame Carole Chambinaud Mendes Présidente.

les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social, à savoir :

- Monsieur Joseph MENDES	5 parts
- Monsieur Marc DARGENCE	10 parts
- Monsieur Stephan HOLTHOER	10 parts
- Madame Carole CHAMBINAUD MENDES	75 parts

100 parts

L'Assemblée, pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Madame Carole Chambinaud Mendes, Présidente rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- cession de parts et agrément de nouveaux associés.
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités de publicité.
- démission de madame Carole Chambinaud Mendes de ses fonctions de présidente
- nomination de monsieur Fabien Gallois Président

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du projet de cession de 10 parts par de Monsieur Marc Dargence au profit de La SARL RCMD, autorise cette cession et agréé expressément LA SARL RCMD en qualité de nouvel associé.



Cette résolution est adoptée l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du projet de cession de 45 parts par de Madame Carole Chambinaud Mendes au profit de La SARL RCMD, autorise cette cession et agrée expressément LA SARL RCMD en qualité de nouvel associé.

Cette résolution est adoptée l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du projet de cession de 30 parts par de Madame Carole Chambinaud Mendes au profit de La SARL DMT, autorise cette cession et agrée expressément LA SARL DLT IMMOBILIER en qualité de nouvel associé.

Cette résolution est adoptée l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du projet de cession de 5 parts par de Monsieur Joseph Mendes au profit de La SARL RCMD, autorise cette cession et agrée expressément LA SARL RCMD en qualité de nouvel associé.

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés soumet la démission de madame Carole CHAMBINAUD MENDES et propose la nomination de monsieur Fabien Gallois a cette fonction de Président.

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, donne tous pouvoir pour l'accomplissement des formalités de publicité au nouveau président Monsieur Fabien Gallois.

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quatorze heure.

